

Interpellation présentée par le député:

Mme Ariane Wisard-Blum

Date de dépôt: 10 juin 2004

Messagerie

Interpellation urgente écrite

La profession d'hygiéniste dentaire : quel avenir ?

La société suisse d'Odonto-stomatologie (SSO) qui regroupe des médecins-dentistes suisses propose une formation complémentaire s'adressant aux assistantes dentaires, afin qu'elles puissent devenir assistantes en prophylaxie. L'apprentissage d'**assistante dentaire** dure 3 ans. La fonction englobe notamment :

- L'accueil du patient
- L'assistance au fauteuil : préparer la place de travail et participer aux traitements en étroite collaboration avec le médecin-dentiste.
- La prise de radiographies.
- L'entretien des instruments et des appareils.
- L'administration du cabinet : planifier les rendez-vous, s'occuper des commandes, assurer la correspondance courante du cabinet, éditer les notes d'honoraires, etc.

En y ajoutant 8 mois de complément de formation en cours d'emploi, l'assistante dentaire pourra devenir également **assistante en prophylaxie**. Elle pourra donner des conseils d'hygiène aux patients et effectuer des détartrages supra-gingivaux (au dessous de la gencive).

Pour devenir **hygiéniste dentaire**, il faut effectuer 3 ans de formation à plein-temps à l'école d'hygiéniste dentaire. Cette profession, considérée comme médico-thérapeutique, est spécialisée dans l'identification et le traitement des maladies de la cavité buccale. Voilà quelques aspects de son travail :

- informer les patients sur les causes et les conséquences des affections dentaires et parodontales
- orienter et instruire les patients sur les techniques et les moyens qui leur permettent de prévenir les maladies bucco-dentaires
- donner des conseils alimentaires en rapport avec la santé buccale
- procéder à l'examen clinique des patients
- prendre des radiographies dentaires
- établir des plans de traitement avec le médecin-dentiste et les patients
- éliminer les dépôts à l'aide d'instruments manuels et/ou mécaniques , détartrage sus- gengivaux (sous la gencive)
- participer à des actions de santé publique en collaboration avec d'autres partenaires, médecins-dentistes ou autres professionnels de la santé.

Le médecin dentiste, employeur de ces deux professions, préférera-t-il engager :

a) Une assistante dentaire/assistante en prophylaxie, hyper polyvalente, à son service pour de multiples activités au sein du cabinet, payée 50'000.-/an*?

ou

b) Une hygiéniste dentaire, formée en 3 ans à temps plein, qui se consacre aux soins des patients, payée 60'830.-/an*? Poser la question, c'est presque y répondre !

Voilà donc mes questions :

1. Est-il envisagé d'ouvrir les portes de l'école d'hygiéniste dentaire, au complément de formation « assistante en prophylaxie » prévu par la SSO ?
2. Cette nouvelle profession a-t-elle des bases légales à Genève ? Ces personnes pourront-elle pratiquer dans les cabinets privés à Genève, et même, comme vanté dans le dépliant des professions en cabinet dentaire de la SSO, dans les homes, les hôpitaux, les cliniques dentaires scolaires ou les policliniques dentaires?

3. Qui informera et comment seront informés les patients de la qualification professionnelle des personnes effectuant des soins et qui surveillera que cette information aux patients soit réellement et correctement faite ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

**Directives relatives aux salaires des assistantes dentaires, apprenties médecins-dentistes assistants et hygiéniste dentaires édictés par la SSO (salaire pour la 1^{ère} année)*